

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel APARICIO, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. APARICIO – M. REBEYROLLE – Mme HERLEM – M. GUERZOU – Mme MORTAGNE – M. MOREAU – M. PYCK – Mme DAOUDI – M. ZENNAKI – M. ZERIZER – Mme DOISON – M. DAVID – M. GENY – M. HELLAL – M. DAMION – Mme ANTUNES – M. FOIREST – Mme RONDINET – M. PELZER – M. RENOU.

Absents excusés pouvoir: Mme DUMENIL (pouvoir à M. APARICIO) – Mme BENAIDA (pouvoir à M. ZERIZER) – Mme NEZAR (pouvoir à Mme DOISON) – M. SOARES (pouvoir à M. GUERZOU) – Mme SERAYE (pouvoir à M. ZENNAKI) – Mme CAMUS PHILEMON (pouvoir à Mme MORTAGNE) – Mme DJERBI (pouvoir à M. REBEYROLLE) – Mme GROUX (pouvoir à M. FOIREST) – M. LEULIER (pouvoir à M. PELZER).

Secrétaire de séance : M. ZENNAKI nommé à l'unanimité,

**Nombre légal de Conseillers : 29**

**En exercice : 29      Présents : 20      Pouvoirs : 9      Votants : 29**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 délibérations pour création de poste sont ajoutées à l'ordre du jour. Elles ont été envoyées ce jour par mail et sont sur chaque table sous format papier accompagnées de l'ordre du jour rectifié.

### **DECISIONS DU MAIRE**

**Décision 2021-054 du 04 juin 2021** : Signature du contrat de cession avec l'association « Au Phil du Jazz » proposant une prestation pour une animation musicale intitulée « Les MUSIC'HALLE du marché » dans le cadre du marché d'approvisionnement

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de cession engageant l'association « AU PHIL DU JAZZ » pour l'animation musicale qui aura lieu le samedi 5 juin 2021 de 10h à 12h30, devant la médiathèque Alexandre DE MAZADE.

#### **ARTICLE 2 :**

Que les dépenses de cette animation sont inscrites au budget de l'exercice 2021.

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-055 du 04 juin 2021** : Marché de prestations d'imprimerie

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société BLAISOT SAS sise 3 bis rue de Villiers Adam – 95290 L'ISLE-ADAM concernant le lot n° 1 (impression du bulletin municipal) pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois, à compter de la notification du marché.

#### **ARTICLE 2 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société BLAISOT SAS sise 3 bis rue de Villiers Adam – 95290 L'ISLE-ADAM concernant le lot n° 2 (supports institutionnels) pour un montant maximum annuel de 8 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois, à compter de la notification du marché.

#### **ARTICLE 3 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société BLAISOT SAS sise 3 bis rue de Villiers Adam 95290 L'ISLE-ADAM concernant le lot n° 3 (impression du programme du cinéma « le Palace ») pour un montant maximum annuel de 6 200 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois, à compter de la notification du marché.

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-056 du 04 juin 2021** : Tarifs 2021-2022 de l'école municipale des sports

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De fixer les tarifs de l'école municipale des sports comme suit :

Pour les enfants maternels :

- **3 ans** : 50 euros pour les beaumontois et 100 euros pour les extérieurs pour les samedis de 10h à 11h en période scolaire.
- **4 ou 5 ans** : 50 euros pour les beaumontois et 100 euros pour les extérieurs pour les samedis de 11h à 12h en période scolaire.
- Un tarif dégressif pour les beaumontois est proposé à partir du 2ème enfant 40 € et 35 € pour le troisième enfant et plus.

Pour les enfants élémentaires :

- **6 à 10 ans** : 80 euros pour les beaumontois et 160 euros pour les extérieurs pour les mercredis de 14h à 16h en période scolaire.
- Un tarif dégressif pour les beaumontois est proposé à partir du 2ème enfant 64 € et 56 € pour le troisième enfant et plus.

**ARTICLE 2 :**

Le règlement est à effectuer au choix du débiteur :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- par chèque vacances,
- en espèces.

**ARTICLE 3 :**

Ces tarifs sont applicables à partir **du 1<sup>er</sup> septembre 2021**.

**ARTICLE 4 :**

Que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-057 du 04 juin 2021** : Contrat de maintenance du matériel de sécurité incendie avec la société France extincteur

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat de maintenance du matériel de sécurité incendie avec la société FRANCE EXTINCTEUR dont le siège est situé 383/385 rue de la Belle Etoile 95948 ROISSY CHARLES DE GAULLE.

**ARTICLE 2 :**

Précise que ce contrat est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de sa signature. Il se renouvellera automatiquement par tacite reconduction dans la limite de 2 fois par période d'un an. La durée totale du contrat ne pourra excéder trois ans.

**ARTICLE 3 :**

Le montant du présent contrat est de 7 779,00 € HT annuel (soit 9334,80 € TTC annuel) réparti comme suit :

<b>Prestations</b>	<b>Montant</b>
Vérifications des extincteurs portatifs (manuels) <i>Hors pièces détachées, charges, recharges ainsi que les visites quinquennales et décennales</i>	2 820,00 € HT
Vérifications des systèmes d'alarme incendie <i>Hors pièces défectueuses à remplacer</i>	1 584,00 € HT
Vérifications des systèmes de désenfumage et portes coupe-feu <i>Hors pièces défectueuses et cartouches CO2 à remplacer</i>	535,00 € HT
Vérifications des blocs autonomes d'éclairage de sécurité <i>Hors ampoules de veilles de secours et étiquettes</i>	2 840,00 € HT

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-058 du 04 juin 2021** : Tarifs 2021-2022 de la restauration scolaire, des activités périscolaires et extrascolaires

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**D E C I D E**

**Article 1:**

De fixer les tarifs de la restauration scolaire ainsi :

a) Pour les familles selon application de la formule de calcul suivante :

$$0,002406 \times \text{QF (Quotient Familial)} + 0,85$$

Etant précisé que :

- ⇒ QF = 0, le coût du repas s'élève à 0,85 €
- ⇒ QF ≥ 1601, le coût du repas s'élève à 4,70 €

Cette formule de calcul s'applique également pour les enfants du personnel communal et les enfants d'enseignants.

b) Tarif adulte : pour les enseignants, les élus, les parents d'élèves : 5,75 €

c) Pour le personnel communal : 4,70 €

d) Pour les extérieurs : 8,10 €

e) Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Tarif Beaumontois : 1,10 €

Tarif extérieur : 2,90 €

**Article 2 :**

De fixer les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires comme suit :

TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2021 - 2022												
TRANCHES DE QF		A partir de 682	De 615 à 681	De 547 à 614	De 478 à 546	De 410 à 477	De 342 à 409	De 274 à 341	De 206 à 273	-205	E X T E R I E U R	TARIF AGENTS
NUMERO DE TARIF		9	8	7	6	5	4	3	2	1		
ACCUEIL PERISCOLAIRE	MATIN DE 6H30 A 8H30	2,69	2,55	2,42	2,29	2,15	2,01	1,89	1,75	1,62	5,38	2,7
	SOIR DE 16H30 A 19H00	4,03	3,83	3,63	3,43	3,23	3,03	2,82	2,61	2,41	8,07	4,03
CENTRE DE LOISIRS	MERCREDI pendant la période scolaire et du LUNDI AU VENDREDI pendant les vacances de 6h30 à 19h00	13,5	13,26	12,57	11,87	11,3	10,36	9,77	9,06	8,38	30,35	15,18

**Article 3 :**

D'appliquer également ces tarifs aux enfants des agents municipaux et des enseignants travaillant sur la commune mais non domiciliés à Beaumont-sur-Oise.

**Article 4 :**

Le règlement après facturation est effectué au choix du débiteur :

- En espèces, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Trésor Public auprès du service facturation en mairie ou directement auprès du Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam – 2 rue des Joséphites. BP 60080- 95290 L'Isle-Adam,
- En ligne sur le Portail Famille de la commune : <http://familles.beaumontsuraise.fr>
- Par prélèvement automatique après établissement d'un accord contractuel, à la demande du débiteur (RIB à déposer auprès du service facturation en mairie)

**Article 5 :**

Ces tarifs sont applicables à partir **du 02 septembre 2021**.

**Article 6:**

Que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Article 7 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-059 du 04 juin 2021** : Acceptation du don d'une Lithographie

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**Article 1:**

D'accepter le don de Monsieur WIEDEMANN portant sur une lithographie de Guerille représentant une vue de la ville de Beaumont-sur-Oise.

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-060 du 04 juin 2021** : Signature de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la Mairie de Beaumont-sur-Oise

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer la convention entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France dont le siège est situé 15 rue Boileau – 78000 Versailles et la ville de Beaumont-sur-Oise,

**Article 2 :**

Que la collectivité participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du CA du CIG. Pour 2021, le tarif est fixé à 41€ par heure de travail.

**Article 3 :**

Que les dépenses de cette prestation sont inscrites au budget de l'exercice 2021,

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-061 du 04 juin 2021 :** Contrat avec la société Docaposte Fast pour l'adhésion au service Fast concernant la signature électronique

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer l'adhésion au service Fast avec le Société DOCAPOST FAST- 120-122 rue Réaumur 75002 PARIS pour une durée d'un an, à compter du 01/06/2021.

Celui-ci sera renouvelable 2 fois sauf en cas de dénonciation par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

**Article 2 :**

De dire que le montant du contrat est de 14 240,00 € HT soit 17 088.00 € TTC la première année, puis pour les années suivantes 7 740.00 € HT soit 9 288.00 € TTC, majoré de l'indice SYNTEC.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-062 du 17 juin 2021 :** Contrat de prestation de service avec la société « SAS ANIMAL ETHIQUE »

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de prestation de service avec société « SAS Animal Ethique » située Moulin d'Orzeaux 78250 Tessancourt sur Aubette.

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet le dimanche 03 Octobre 2021 de 9h00 à 17h30.

**ARTICLE 3 :**

Le coût de la prestation est de 1857,12 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6288 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-063 du 17 juin 2021** : Mise en place d'un nouveau tarif du droit de place pour les marchés d'approvisionnement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De fixer les nouveaux tarifs des droits de place comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

PLEIN VENT		
droit de pl. "abonné"	1,00 €	le ml
droit de pl. "volant"	1,50 €	le ml
électricité "volant"	3,00 €	(par tenue de marché)
angle	0,60 €	
publicité (animation)	2,00 €	(par tenue de marché)

HALLE		
droit de pl. "abonné"	1,50 €	le ml
droit de pl. "volant"	2,00 €	le ml
électricité "volant"	4,00 €	(par tenue de marché)
angle	0,60 €	
publicité (animation)	2,00 €	(par tenue de marché)

**ARTICLE 2:**

Que les recettes en résultant seront encaissées au bénéfice de la ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-064 du 17 juin 2021** : Assistance en matière de conseil stratégique et gestion financière et fiscale – contrat d'analyse financière – STRATORIAL

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**Article 1:**

De signer le contrat relatif à l'analyse financière avec STRATORIAL pour un montant de 7 050.00 € HT,

**Article 2 :**

Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-065 du 17 juin 2021 :** Signature du contrat de cession avec la compagnie « CARIS'M » proposant une prestation de chant a capella pour une animation musicale intitulée « *les Music'halle du marché* » dans le cadre du marché d'approvisionnement

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de cession engageant la Compagnie « CARIS'M » pour l'animation musicale qui aura lieu le samedi 26 juin 2021 de 10h à 12h30, devant la médiathèque Alexandre DE MAZADE.

**ARTICLE 2 :**

Que les dépenses de cette animation sont inscrites au budget de l'exercice 2021.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-066 du 17 juin 2021 :** Demande d'une subvention dans le cadre de l'été culturel auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise.**

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De déposer une demande de subvention exceptionnelle de 20 000 € auprès de la DRAC via la plateforme dédiée,

**ARTICLE 2 :**

De s'engager à programmer les animations et concerts prévus,

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-067 du 17 juin 2021 :** signature du contrat d'engagement d'artiste avec Musilink proposant une prestation musicale du groupe « Buskers » a l'occasion des « *musique aux jardins* »

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat d'engagement du groupe « BUSKERS » pour l'animation musicale qui aura lieu le vendredi 25 juin 2021 de 18h30 à 20h30, à la résidence du R.A.C, rue pierre Brossolette

**ARTICLE 2 :**

Que les dépenses de cette animation sont inscrites au budget de l'exercice 2021.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-068 du 18 juin 2021** : Signature du contrat d'engagement d'artiste avec Musilink proposant une prestation musicale du groupe « Dyslexic swing and the silent brocoli » a l'occasion des « *Music'halle du marché* » dans le cadre du marché d'approvisionnement

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat d'engagement du groupe « DYSLEXIC SWING AND THE SILENT BROCOLI » pour l'animation musicale qui aura lieu le samedi 10 juillet 2021 de 10h à 12h30, devant la médiathèque Alexandre DE MAZADE.

**ARTICLE 2 :**

Que les dépenses de cette animation sont inscrites au budget de l'exercice 2021.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-069 du 18 juin 2021** : Signature du contrat d'engagement d'artiste avec Musilink proposant une prestation musicale du groupe « duo sons volatiles » a l'occasion des « *Music'halle du marché* » dans le cadre du marché d'approvisionnement

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat d'engagement du groupe « DUO SONS VOLATILES » pour l'animation musicale qui aura lieu le samedi 14 août 2021 de 10h à 12h30, devant la médiathèque Alexandre DE MAZADE.

**ARTICLE 2 :**

Que les dépenses de cette animation sont inscrites au budget de l'exercice 2021.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-070 du 18 juin 2021** : Signature du contrat d'engagement d'artiste avec Musilink proposant une prestation musicale du groupe « Dyslexic swing and the silent brocoli » a l'occasion des « *Music'halle du marché* » dans le cadre du marché d'approvisionnement

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat d'engagement du groupe « DYSLEXIC SWING AND THE SILENT BROCOLI » pour l'animation musicale qui aura lieu le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 12h30, devant la médiathèque Alexandre DE MAZADE.

**ARTICLE 2 :**

Que les dépenses de cette animation sont inscrites au budget de l'exercice 2021.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2021-071 du 18 juin 2021 :** Contrat de location des structures gonflables pour le Prox' aventure entre la commune de Beaumont sur Oise et la société Dynamic land

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**D E C I D E**

**Article 1:**

De signer un contrat de location avec la société « SARL Dynamic Land » – ZIB ROUVROY – 02100 MOROCOURT – pour un montant de 2 109,60 € TTC.

**Article 2 :**

De confirmer que le contrat de location pour des structures gonflables est conclu pour le samedi 26 juin 2021 de 13h30 à 19h.

**Article 3 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6135-415 du budget Ville 2021.

**Article 4 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATIONS**

**2021-056    OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ELECTION EXECUTIF –  
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

**Article unique :**

**Prend acte de** l'installation de Madame Catherine RONDINET en qualité de conseillère municipale.

**2021-057    OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR  
L'ACHAT D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES ET LA FOURNITURE ET  
SERVICES ASSOCIES EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE,  
COORDONNE PAR LE SMDEGTVO : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 1 CONTRE (M. RENOU)

## DECIDE

### **Article 1 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services en matière de transition énergétique du SMDEGTVO.

### **Article 2 :**

**D'approuver** l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par le SMDEGTVO, et de donner mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Beaumont-sur-Oise sera partie prenante.

### **Article 3 :**

**De s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Beaumont-sur-Oise est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

### **Article 4 :**

**D'autoriser** Monsieur Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **2021-058    OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION ZC NUMERO 75 SISE LES MOINESSES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M ; FOIREST (+1) – Mme RONDINET – M. PELZER (+1),

**Décide :**

### **Article 1 :**

**D'approuver** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC numéro 75 sise « Les Moinesses » à Beaumont-sur-Oise, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Luc CHERON pour la somme de quatre-mille-cent-quatre-vingts euros (4 180 €) nets vendeurs, hors frais de notaire.

### **Article 2 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition dudit bien aux conditions énoncées ci-dessus et à signer l'acte authentique de cession à intervenir entre les parties.

### **2021-059    OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE POUR LE TERRAIN CADASTRE AD N°240, 245 ET 234 SIS BOULEVARD LEON BLUM**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix POUR et 24 CONTRES (M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme HERLEM – M. GUERZOU (+1) – Mme MORTAGNE (+1) – M. MOREAU – M. PYCK – Mme DAOUDI – M. ZENNAKI (+1) – M. ZERIZER (+1) – Mme DOISON (+1) – M. DAVID – M. GENY – M. HELLAL – M. DAMION – Mme ANTUNES – M. RENOUE,

**Décide :**

### **Article 1 :**

**De ne pas approuver** la vente des parcelles cadastrées AD 234, 240 et 245 aux prix de 1 150 000 € au profit du promoteur KAUFMAN et BROAD.

**Article 2 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour ne pas aboutir à la vente dudit bien aux conditions énoncées ci-dessus et à ne pas signer l'acte authentique de vente à intervenir entre les parties.

**Article 3 :**

**De Dire que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**2021-060 OBJET : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES NON TITULAIRES NON PERMANENTS – PERIODE ESTIVALE 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**D'autoriser** la création des postes et le recrutement des agents non titulaires non permanents pour les besoins saisonniers de la période estivale 2021 dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Nombre	Période	Temps	Rémunération
Contractuel Saisonnier	Technique	Adjoint technique	3	1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 juillet 2021	35 heures	1 <sup>er</sup> échelon IB 354/IM 332
Contractuel Saisonnier	Technique	Adjoint technique	3	1 <sup>er</sup> août 2021 au 31 août 2021	35 heures	1 <sup>er</sup> échelon IB 354/IM 332

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2021-061 OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS COMPLET SUR UN POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** au tableau des effectifs, un emploi d'adjoint technique territorial titulaire permanent à temps complet, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Titulaire	Technique	Adjoint technique territorial	Maxi 12 <sup>ème</sup> échelon : IB : 432 IM : 382  Mini 1 <sup>er</sup> échelon : IB 354 IM 332	Temps complet	1	NTIC	A compter du 01/09/2021

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2021-062 OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T. : CREATION D’UN EMPLOI D’AGENT DE MAITRISE PERMANENT A TEMPS COMPLET SUR UN POSTE DE CONTROLEUR DE CHANTIER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** au tableau des effectifs, un emploi d’adjoint technique territorial titulaire permanent à temps complet, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Titulaire	Technique	Agent de maîtrise	Maxi 13 <sup>ème</sup> échelon : IB : 562 IM : 476  Mini 1 <sup>er</sup> échelon : IB 360 IM 336	Temps complet	1	ADST	A compter du 01/09/2021

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture faite.

**2021-063 OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA RESTAURATION ET REHABILITATION DU CINEMA LE PALACE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
DÉPENSES ÉLIGIBLES	€	MOYENS FINANCIERS	Subvention Acquise/Demandée	€
Acquisition	0,00	Etat Total		1 994 574
Travaux d’investissement	2 468 533	DETR	Sans Objet	
Frais de personnel		DSIL	Demandée	747 965
Autres	24 685	Autres subventions État		1 246 609
<b>Total HT</b>	<b>2 493 218</b>			
<b>TVA</b>	<b>498 643</b>			

<b>TOTAL TTC</b>	2 991 862	<b>TOTAL (DRAC + DSIL)</b>	1 994 574
<b>Préciser le montant du FCTVA (16,404%)</b>			408 987

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au de la DSIL 2021 concernant les travaux de restauration et réhabilitation du cinéma palace.

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2022.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2021-064** **OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – ACTION CŒUR DE VILLE 2021 – POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT EXISTANT EN VUE DE L'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :

<b>Action Cœur de Ville D.S.I.L. 2021 pour l'agrandissement de la future médiathèque</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Montant TTC de l'opération 674 281,20 € (Soit 561 901 € HT)		DSIL Cœur de Ville FCTVA	80 % 449 520,80 € (92 174)
<b>Total des dépenses</b>	674 281,20 €	<b>Total des Subventions</b>	449 520,80 €
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>		<b>224 760.40€</b>	

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif Action Cœur de Ville de la DSIL 2021 concernant les travaux de démolition et d'agrandissement de la future médiathèque.

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits sont inscrits en investissement au BP 2021 pour la démolition et seront inscrit en 2022 pour la réhabilitation.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2021-065** **OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA RESTAURATION ET LA REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT-LAURENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
DÉPENSES ÉLIGIBLES	€	MOYENS FINANCIERS	Subvention Demandée	€
Acquisition		Etat Total		1 627 492,00€
Travaux d'investissement	2 034 365,00€	DETR		
Frais de personnel		DSIL	Demandée	610 309,50€
Autres		DRAC	Demandée	1 017 182,50€
<b>Total HT</b>	<b>2 034 365,00€</b>			
<b>TVA</b>	406 873,00€	<b>Auto Financement TTC</b>		480 030€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 441 238,00€</b>	<b>TOTAL (DSIL+ DRAC+ FCTVA)</b>		<b>1 961 208€</b>

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021 action Cœur de ville pour les études préalables et des travaux à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'église Saint Laurent.

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2022.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter lesdites subventions et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

**2021-066**    **OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN TARIF SOCIAL POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour au titre du dispositif pour le soutien, l'aide au financement et la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires,

**Article 2 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2021-067**    **OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE AU SENS DE L'ARTICLE L33-6 DU CPCE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions avec Val-D'oise Fibre et les autres documents administratifs.

**Article 2 :**

**De Dire que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 19 heures 40 minutes.

Le Maire  
Jean-Michel APARICIO